



Le Plessis-Pâté

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DE L'ESSONNE

Le 16 mars 2026

Réunion du Conseil Municipal

(Article L.2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales)

Le Conseil municipal de la commune se réunira en séance ordinaire

Le 23 mars 2026 à 20 H 00

dans la salle du Conseil de la Mairie, Place du 8 mai 1945 – 91220 LE PLESSIS-PÂTÉ

ORDRE DU JOUR

1. Fixation du montant des indemnités du Maire et des élus
2. Délégation du Conseil Municipal au Maire
3. Fixation du nombre d'administrateurs du conseil d'administration du CCAS
4. Désignation des représentants élus du Conseil d'administration du CCAS
5. Fixation du nombre des membres du comité de la Caisse des Ecoles
6. Désignation des représentants élus au comité de la caisse des écoles